



Bureau ouvert le mardi et le jeudi de 8h30 à 16h30

☎02.99.33.39.00 poste 3506

cfdt@ch-guillaumeregner.fr

Contractuelles : Mises en stage et conditions d'exercice

Bilan Social : Mises en stage ?

Le bilan social présenté au CHSCT du 29/09 ne faisait pas état du nombre de mises en stage pour l'année 2016. Devant cette absence, la CFDT a demandé si le nombre était trop bas (et donc peu présentable), ou si les mises en stage ne faisaient plus partie de la politique de l'établissement ?

Il paraît que c'était un oubli et la Direction nous a communiqué les chiffres :

Grade	Nombre de mise en stage
Attaché administration hospitalière	1
Adjoint des cadres	1
Adjoint Administratif hospitalier	2
Assistant médico-administratif	1
Technicien hospitalier	1
Maitre ouvrier	3
Ouvrier principal	1
Ouvrier professionnel qualifié	1
Agent entretien qualifié	1
Ergothérapeute cadre de santé	1
Assistant socio-éducatif-Educateur spécialisé	2
Aide-soignant	12
ASH	19
Infirmier cadre sup	3
Infirmier D.E.	28
psychologue	5
TOTAL	82

Au final la politique de mises en stage n'est clairement pas abandonnée par la Direction mais elle reste, pour la CFDT, insuffisante pour certaines catégories, infirmières et aides-soignants notamment.

Rappelons que la CFDT avait fait inscrire dans le projet social (2012-2016) un objectif de mise en stage pour ces catégories tournant autour de 2 ans, aujourd'hui c'est autour de 4 ans. Nous demandons donc la mise en stage de tous les personnels arrivés en 2013 (ouverture de l'UHSA).

La Direction ne respecte donc pas entièrement ses engagements. A l'aube de l'écriture du nouveau projet social, nous attendons de la direction des efforts supplémentaires !

SESSAD : La CFDT obtient 5 mises en stage

Dans le cadre du plan Autisme, le SESSAD a été renforcé avec le projet UEM (unité d'enseignement maternelle).

Lors du CTE de février 2017, la CFDT, a été la seule organisation syndicale, a voter pour ce projet, tant pour le contenu que pour les créations de poste (ce qui est rare de nos jours).

Nous avons donc demandé à la Direction que ces créations de postes soient suivies de mises en stage.

Ce qui est fait depuis le 01 octobre pour : 2 postes de moniteur-éducateur

1 poste d'orthophoniste

1 poste d'ergothérapeute

1 poste de psychomotricien.

Désintox : PPCR /contractuels

Le syndicat SUD vient seulement de s'apercevoir que les contractuels ne sont pas rémunérés sur la nouvelle grille du PPCR et en impute la responsabilité à la CFDT du fait de sa signature du PPCR (Parcours Professionnel Carrière et Rémunérations, protocole national de revalorisation des carrières signé en 2015), mais refusé par SUD et la CGT.

Pour information, aucun texte de portée générale applicable aux agents non titulaires de l'Etat ne précise les conditions de leur rémunération. Ces dernières sont fixées contractuellement. Ce qui explique que les contractuels du CHGR soient rémunérés sur les anciennes grilles indiciaires.

Leur salaire est libre depuis décembre 2014 lorsque l'article 54 du décret 91-155 a été abrogé. Seule la CFDT avait proposé un amendement pour annuler cette abrogation. Mais où était SUD ???

Par ailleurs SUD estime que ces salariés sont gravement lésés en n'étant pas sur la nouvelle grille issue du PPCR.

D'où notre surprise car nous avons cru comprendre que pour SUD le PPCR était une arnaque. Arnaque qui fait passé le début de carrière d'un infirmier de l'indice 349 à 390 soit près de 190€ d'augmentation, du rarement vu dans la profession !

Arnaque aussi pour les salariés qui partent en ce moment en retraite avec une pension améliorée (de 50€ à 75 € par mois) grâce au PPCR.

La CFDT a fait le choix stratégique de signer un protocole qui apporte des avancées, même si il était loin d'être complètement satisfaisant. Mais dans la perspective d'un gouvernement de droite qui s'annonçait, nous avons choisi d'acter ses avancées.

Nous avons eu raison car aujourd'hui le ministre de la fonction publique veut remettre en cause ce dispositif et c'est une des raisons pour lesquelles nous étions dans la rue le 10 octobre (taux de participation de 19 % assez faible pour une manifestation unitaire). **Le ministre vient même d'annoncer que le PPCR était décalé d'un an !**

Nous allons continuer à nous battre pour que les contractuels soient sur la nouvelle grille mais il ne suffit pas de claquer des doigts pour y arriver.

EHPAD/ contractuels : la CFDT obtient 19 mises en stage

Suite au mouvement de grève des EHPAD, La CFDT a fait des propositions en termes d'organisation du Travail mais a aussi demandé que la question des mises en stage soit abordée.

La CFDT a obtenu la mise en stage de 9 agents (4 AS à l'EHPAD et 5 AS à l'USLD) au 01 octobre 2017.

Par ailleurs une liste d'aptitude concernant les ASH est en cours avec 10 postes pour le pôle personnes âgées.

Au-delà de l'organisation du travail et des mises en stage il y a la question des **moyens attribués aux EHPAD**, d'où l'action au **niveau national pour exiger des moyens supplémentaires**.

Ci-joint la demande faite par plusieurs organisations syndicales au Président de la République pour des moyens à la hauteur des besoins

EHPAD : front uni pour stopper la catastrophe

La CFDT interpelle Le Président de la République sur la situation dégradée dans les EHPAD.

Avec d'autres organisations syndicales (CGT, FO, CFTC, UNSA) et l'ADPA (association des directeurs au service de la personne âgée) la CFDT a fait **les propositions** suivantes pour l'amélioration de l'accompagnement des personnes âgées :

-Mettre fin à l'application de la réforme de la tarification et aux décrets de décembre 2016 visant à réduire les budgets de nombreux établissements avec des conséquences en termes **de réductions d'effectifs**.

-Maintenir et pérenniser tous les postes, notamment ceux occupés jusque-là par les contrats aidés car ils répondent à de réels besoins ; ouvrir aux salariés concernés les formations qualifiantes correspondant aux fonctions effectuées.

-Mettre en place dans les meilleurs délais les ratios de personnel préconisés dans le cadre du plan Solidarité Grand âge 2007/2012.

-Réorganiser le financement de l'aide à domicile pour que la pérennisation du secteur ne se fasse plus au détriment des conditions de travail des salariés.

-Renforcer la formation et la promotion professionnelle en établissement et à domicile car la qualité de vie et le respect des personnes âgées fragilisées ne peut passer que **par la qualité des conditions de travail et le respect des salariés**.

-Valoriser l'exercice professionnel auprès des personnes âgées.

-Engager une large réflexion sur le regard que porte notre société sur le vieillissement, les personnes âgées et les salariés à leur service.

Situation générale des contractuels

La CFDT est régulièrement interpellé par des contractuels sur leurs conditions d'exercice car ils sont souvent pris comme des variables d'ajustement au CHGR et donc ballotés dans tous les sens.

La CFDT a donc demandé qu'un groupe de travail entre la Direction et les organisations syndicales se réunissent pour définir les modalités d'exercice des contractuels au CHGR (contrats, rémunérations, perspective de carrière...) Lors de la première réunion de travail, la Direction propose notamment de travailler sur l'accès à la formation et à la promotion professionnelle, la mise en place d'un entretien professionnel.

Le dialogue social est enclenché concernant les conditions d'accueil et de travail des contractuels mais le chemin reste long à parcourir pour trouver des accords qui permettent aux contractuels une meilleure qualité de vie au travail.

Il est d'ailleurs nécessaire de rappeler que la priorité reste les mises en stage dans des délais raisonnables !

QUEL SYNDICALISME SOUHAITEZ-VOUS ?

COMMENT ÇA, VOUS
VOULEZ NÉGOCIER ...

VOUS POUVEZ PAS
BRASSER DE L'AIR
AVEC LES AUTRES ?

